

Directeur de la publication :
Christian Rousselin

E
D
I
T
O

INFORMER, REpondre A VOS QUESTIONS ET REFLECHIR: NOTRE MISSION

Spécial Début de carrière et entrants
dans le département

BULLETIN SNUipp 61
est imprimé par nos soins

Le SNUipp-FSU a pour missions de défendre, accompagner, informer les collègues au quotidien, de répondre à leurs questions ainsi que de réfléchir sur notre métier et nos pratiques.

Nous répondons tout au long de l'année à ces missions et notamment lors de certaines phases concernant de nombreuses et nombreux collègues chaque année.

C'est notamment le cas lors du mouvement. C'est pourquoi nous vous invitons à un stage afin de connaître tous les mécanismes de cette phase si importante pour chacun et chacune quand on connaît les conséquences que peut engendrer une erreur stratégique sur la phase de vœux. Nous pourrions étudier avec vous, si vous le désirez votre propre feuille de vœux.

Les stages sont un droit, sans retrait de salaire, dont il vous faut profiter, notamment dans cette situation.

Nous en profiterons pour aborder ce qui concerne le déroulement de carrière, les permutations,

Venez nombreuses et nombreux!



**POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**

Vous syndiquer
au SNUipp-FSU ?
<http://adherer.snuipp.fr/sections>

100% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt !

Sommaire

- p.1 : édito
- p.2 : Stage « mouvement, carrière, paritarisme : tout comprendre! »
- p.3 : modalités d'inscription
- p.4 : bulletin de syndicalisation

SNUipp61 : Tél/Fax : 02.33.26.80.95

Courriel : snu61@snuipp.fr

2, avenue de Basingstoke 61000 Alençon

Site : <http://61.snuipp.fr>

**Le SNUipp 61 organise le vendredi 22 avril un stage syndical :
« Mouvement, carrière, paritarisme:
Tout comprendre! »**

Le Paritarisme, qu'est ce que c'est? Comment s'exerce-t-il et à quelles occasions? Qui vous y représente et pourquoi?
Quelle est la vision du SNUipp-FSU du paritarisme?

Carrière, changement de département, mouvement dans le département, avancement d'échelon, formation, carte scolaire (suppression ou ouverture de poste), conditions de travail, hygiène sécurité, action sociale,...

Quelles instances gèrent ces éléments essentiels à notre profession?
Comment les élus du SNUipp-FSU y mènent combat pour l'équité et la transparence?

Nous répondrons à toutes ces questions.

Programme

Matin :

Paritarisme: où et comment?

Carrière: comment est-elle gérée?

Après-midi :

Mouvement intra et inter départemental.

La carrière : le salaire, le tableau d'avancement, les promotions, les spécialisations, les congés divers, inspection, notation, voici autant de questions que vous vous poserez tout au long de votre carrière.

Comment sont décidées les promotions, quand interviennent-elles?

Sur quels critères sont déterminés les départs en stage?

Quels sont les droits à congé parental, paternité, temps partiels? Quelles procédures faut-il suivre?

Quand suis-je inspecté.e? Quid de la note?

Là encore, toutes les précisions vous seront apportées.

Le mouvement interdépartemental, intradépartemental, les inéats et exéats, quelles différences?

Pour un grand nombre de nouveaux professeurs des écoles affectés dans l'Orne, il s'agit de LA question!

Quand y ai-je droit?

Quelle est la procédure?

Ai-je mes chances?

Titulaire ou non d'un poste, quelle est la différence?

Phase principale et phase d'ajustement qu'est-ce donc?

Quelle stratégie adopter pour mes vœux?

Toutes les réponses vous seront apportées par une élue du personnel qui siègera à la CAPD qui déterminera votre affectation!

VENEZ AVEC VOTRE FEUILLE DE VŒUX, NOUS VOUS DIRONS CE QUE NOUS EN PENSONS ET VOUS CONSEILLERONS.

Date :

Vendredi 22 avril 2016 de 9h30 à 16h00

Lieu :

Espace Pyramide, 2 avenue de Basingstoke
à Alençon

Le repas sera pris au restaurant administratif (à 500m de nos locaux)

Qui peut participer ?

Le stage est ouvert à tous les enseignant.e.s, syndiqué.e.s ou non. Les stages de formation syndicale sont un droit à hauteur de 10 jours par an pour chacun.e d'entre nous. Il n'y a pas de retrait de salaire!

Attention au délai!

Votre demande d'autorisation d'absence doit parvenir à l'administration un mois avant le stage soit le **22 mars au plus tard.**

Modèle de lettre en page 3

Ne perdez pas de temps : inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Pour répondre à toutes vos questions sur ces points mais également sur l'action sociale, votre titularisation, les remboursements de frais de stage, et toute autre question que vous souhaiteriez aborder, ce stage sera animé par :

Emmanuelle HALLOUARD : représentante des personnels en CAPD (commission administrative paritaire départementale)

Laurent CHARLES : représentant des personnels en CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) et en CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)



Modalités d'inscriptions

***Lettre type à renvoyer à votre DASEN
s/c de votre IEN accompagnée d'une
demande d'autorisation d'absence
1 mois avant le stage***

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 22 avril 2016 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Alençon (61).

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de l'Orne sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Recevez, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations respectueuses.

A, le

Signature

Bulletin d'inscription à renvoyer par courrier au :
SNUipp 61
Espace Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

ou par mail : snu61@snuipp.fr

***Bulletin d'inscription au stage
"Mouvement, carrière, paritarisme:
Tout comprendre!"
Vendredi 22 avril 2016***

Nom :
Prénom :
Poste occupé :

Je participerai au repas avec le SNUipp
au restaurant administratif.

OUI – NON

Date limite de retour : 18 avril



**Avec la FSU,
pour le Service Public !**



